

tenue sous la présidence de Madame LOPA DUFRENOT, assisté(e)
de Madame COPPIN et Madame RIDINGS, Conseillères
En présence de Monsieur PEYROT, Rapporteur public
Monsieur BREMOND, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2505084	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du préfet des Bouches du Rhône du 10 janvier 2025 portant obligation de quitter le territoire français avec interdiction de revenir sur le territoire pour une durée de 2 ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S	Maître ABDOULAYE YOUNSA Issaka (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2505087	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision de refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire en date du 25 mars 2025 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Y	Maître BRUNA-ROSSO Marine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2505088	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 3 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français avec interdiction de revenir sur le territoire pour une durée de 5 ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	Maître VIALE Cédric (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2505096	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet des Bouches du Rhône du 24 mars 2025 portant obligation de quitter le territoire français.		
Demandeur	Nom des parties Monsieur H	Représentants des parties Maître PACCARD Margaux (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2505113	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 15 novembre 2024, emportant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours.		
Demandeur	Nom des parties Madame T	Représentants des parties Maître QUINSON Laurie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2505154	RAPPORTEURE: Madame Caroline COPPIN
Titre de l'affaire Annuler la décision de Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône du 24 mars 2025, emportant refus d'admission au séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de départ volontaire à 30 jours.		
Demandeur	Nom des parties Madame K	Représentants des parties Maître QUINSON Laurie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2505162	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Renvoi annuler la mesure d'obligation de quitter le territoire prise par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin le 22 février 2025.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître MAWAS Adrien (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU BAS-RHIN	
08)	DOSSIER N° 2502383	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 15 janvier 2025 l'obligeant à quitter le territoire français sous le délai de 30 jours avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée de trois ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2505082	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision contestée prise par Monsieur le préfet des Hautes-Alpes le 19 Mars 2025, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire dans un délai de trente jours et fixation du pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame I	Maître RIOU Guilhem
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

09 heures 00

10) DOSSIER N° 2505093 RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet du Var du 17 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai avec interdiction de revenir sur le territoire pour une durée de 1 an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître KOUEVI Godfry
Défendeur	PREFECTURE DU VAR	

11) DOSSIER N° 2505104 RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 2 janvier 2025 portant obligation de quitter le territoire français sous le délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

12) DOSSIER N° 2505112 RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté non daté portant refus de la demande d'admission au séjour déposée le 8 aout 2024 et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATON	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2505131	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 8 Avril 2025, emportant obligation de quitter le territoire français sans délai avec interdiction de retour pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
14)	DOSSIER N° 2505144	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 3 Février 2025, emportant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours ainsi qu'une interdiction de retour sur le territoire pour une durée de 2 ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur R	Maître COULET-ROCCHIA Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
15)	DOSSIER N° 2505165	RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS
Titre de l'affaire	Renvoi annuler la mesure d'obligation de quitter le territoire prise par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône le 1er Mars 2025.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître BRANTHOMME Nicolas
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

16)	DOSSIER N° 2505168	RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 Mars 2025, emportant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français sans délai avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée de 3 ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître CHARTIER Frédérique
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

17)	DOSSIER N° 2505139	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 4 Avril 2025, emportant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français sans délai avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Monsieur K
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 03/11/2025
Le président du tribunal